

Royaume du Maroc



Ministère de l'Agriculture et de la pêche Maritime

Département de la Pêche Maritime



المملكة المغربية



وزارة الفلاحة والصيد البحري

إدارة الصيد البحري

Rabat, le 06/01/2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département de la Pêche Maritime porte à la connaissance du public, que les résultats d'analyses effectuées par l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole Oum Toyour- Chouika de la région d'Essaouira, dénotent la présence de biotoxines marines dans les coquillages à des teneurs anormales.

A la lumière desdits résultats, il a été décidé d'interdire la récolte et la commercialisation de tous les mollusques bivalves issus de la zone conchylicole Oum Toyour- Chouika de la région d'Essaouira, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

En conséquence, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels). Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique.

La Directrice des Industries de la
Pêche Maritime

Signé : Sabah LAZRAQ